



Municipalité du Canton de Roxton

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière QUE :

Lors de la session régulière de conseil tenue le 1er juin 2026, les membres du conseil ont adopté le règlement 386-2026 intitulé Règlement numéro 383-2026 l'épandage des matières résiduelles fertilisantes.

Ce règlement a pour objet d'encadrer l'épandage des matières résiduelles fertilisantes sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton.

Ledit règlement entre en vigueur le 4 juin 2026.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau municipal, au 216, rang Ste-Geneviève, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00.

DONNÉ à Roxton Falls ce 4e jour du mois de juin de l'année deux mille vingt-six (2026).

Caroline Choquette
Directrice générale et
greffière-trésorière
